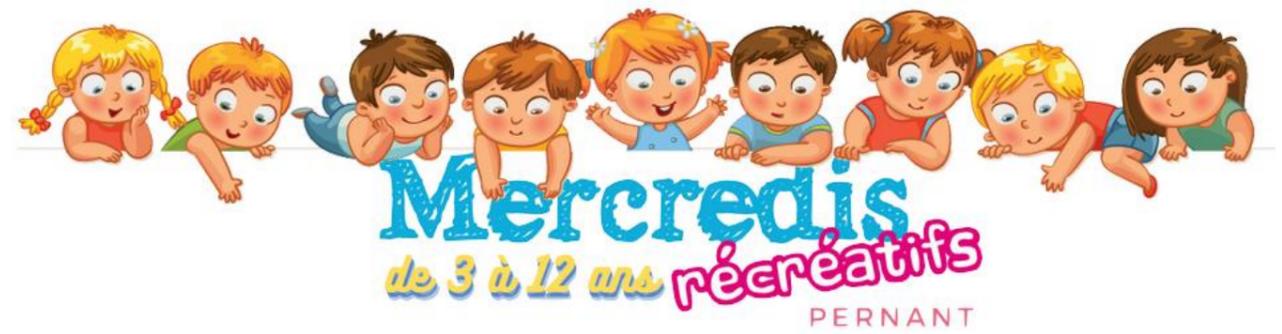


Enfant de 6 à 12 ans



*Année 2022 - 2023*

Nom & Prénom de l'enfant : .....



# DOSSIER

## D'INSCRIPTION MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Année 2022 -2023

# Rappel du fonctionnement

TEMPS EXTRASCOLAIRE

### INSCRIPTION MERCREDIS RÉCRÉATIFS

#### À RENDRE RAPIDEMENT,

vous devez compléter ce dossier et le déposer pendant les horaires d'ouverture en Mairie :

11 rue de la Pierre Laye  
02200 Pernant

Horaires :

Lundi de 14H30 à 18H00

Mardi de 10H00 à 12H00

Mercredi et Jeudi de 14H30 à 17h30

Vendredi de 10H00 à 12H00

ou le retourner dûment rempli par courrier à cette adresse :

Service Périscolaire  
11 rue de la Pierre Laye  
02200 Pernant

#### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins obligatoires qui doivent être à jour) sur lesquelles doit figurer son nom OU un certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales
- Photocopie de la notification CAF ou MSA avec composition de la famille et quotient familial
- Photocopie de l'attestation d'assurance et de la mutuelle le cas échéant.
- Règlement intérieur signé
- Fiche de présence dûment complétée

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Email : [mairie.pernant2@orange.fr](mailto:mairie.pernant2@orange.fr)

Tèl : 03.23.73.60.58

Facebook : Périscolaire de Pernant

Site : [www.pernant.fr](http://www.pernant.fr)

### L'ORGANISATION GÉNÉRALE

#### • Accueil du matin :

L'accueil est possible de 7H30 à 9H00. Les animations débutent dès 9H00. (sauf cas exceptionnel)

#### • Accueil restauration :

Accueil possible des enfants qui n'ont pas assisté aux animations du matin ou départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine.

De 12H00 à 13H30 temps de restauration.

De 13H30 à 14H00, accueil possible des enfants qui ne participent qu'aux animations de l'après-midi ou départ des enfants qui n'y assistent pas.

Toute réservation d'un repas API non honorée pour laquelle aucun certificat médical n'a été transmis sera facturée.

#### • Accueil de l'après-midi :

Les animations se déroulent de 14H00 à 17H30, temps du goûter compris.

Le goûter est offert par la municipalité.

De 17H30 à 18H30 au plus tard, départ des enfants avec leurs familles.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant dont le dossier n'a pas été rendu dûment complété ne pourra fréquenter la structure.